

**BULLETIN DE DON**



# **Je soutiens le projet « Faire entrer la nature en pédiatrie »**

# **Hôpital d’Aix-en-Provence**

## Je vous adresse un don de :

€

## Je vous adresse un don de :

1000€ 2000€ 5000€

**Par chèque libellé à l’ordre du**

**CHI Aix-Pertuis**

accompagné de ce bulletin à envoyer par courrier à :

CHPA-CHIAP

Centre Hospitalier Intercommunal Aix-Pertuis   
Direction des Finances  
Avenue des Tamaris  
13616 Aix-en-Provence Cedex 1

## Par virement bancaire en précisant

## dans le libellé du virement la mention suivante : DON CHI Aix-Pertuis

## Sur le compte de l’hôpital :

## IBAN FR76 1007 1130 0000 0020 2153 363

## Et envoyer ce bulletin par mail :

## [jesoutienslhopital@ch-aix.fr](mailto:jesoutienslhopital@ch-aix.fr)

Ou par courrier à :

CHPA-CHIAP

Centre Hospitalier Intercommunal Aix-Pertuis   
Direction des Affaires Financières  
Avenue des Tamaris  
13616 Aix-en-Provence Cedex 1

Merci de me faire parvenir un reçu ﬁscal :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Email :

# Les avantages ﬁscaux liés à votre don

**Impôt sur le revenu**

66 % du montant de votre don est déductible de votre impôt sur le revenu dans la limite de 20 % de votre revenu imposable annuel.

**Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI)**

75 % de votre don est déductible

de votre IFI dans la limite de 50 000 €.

Si votre don concerne l’IFI, merci de le

p réciser sur le bulletin.

**Impôt sur les sociétés**

60 % de votre don au titre de votre entreprise est déductible de votre impôt sur les sociétés dans la limite

de 0,5 % de votre chiffre d’affaires annuel, si votre entreprise réalise moins de 2 millions d’euros de dons par an.

Centre Hospitalier Intercommunal Aix-Pertuis